

## Résumé de l'entente et du plan d'action pour le Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) Winnipeg (Manitoba)

### Résumé des cibles et du financement de l'entente

*État d'avancement au 2 janvier 2025*

<b>Cibles globales de logements autorisés (3 ans)</b>	<b>14 101</b>
Logements attendus sans le FACL (base de référence)	<b>10 935</b>
Logements avec le soutien du FACL (financement incitatif du FACL)	<b>3 166</b>
Logements dans la municipalité – projection sur 10 ans	<b>15 867</b>

<b>Cibles de logements autorisés et répartition</b>	<b>Cible totale</b>	<b>Année 1 Prévision</b>	<b>Année 1 Progression</b>
Cible de croissance de l'offre de logements	<b>14 101</b>	<b>3 733</b>	<b>4 307</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements dans des immeubles collectifs situés à proximité des transports en commun rapides</li> </ul>	7 529	<i>Remarque : Il n'y a pas de prévisions annuelles pour différents types de logements.</i>	1 389
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements du chaînon manquant</li> </ul>	1 026		850
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres logements collectifs</li> </ul>	1 553		1 488
Logements abordables	1 354		244

#### **Calendrier de financement du FACL et notes explicatives :**

L'enveloppe de financement totale pour les bénéficiaires du FACL est fondée sur le nombre de logements bénéficiant du financement du FACL, comme il est décrit à la section 10 du document de référence préalable à la demande. Les avances sont versées chaque année, pourvu que les modalités de l'entente liée au FACL soient respectées.

Total du financement admissible	122 429 654 \$
Montant de l'avance annuelle	30 607 413,50 \$

La SCHL a examiné le premier rapport annuel de Winnipeg et a déterminé que la Ville respecte ses engagements aux termes de l'entente du FACL. La deuxième avance sera versée en entier.

## Résumé des initiatives et des jalons

### Initiative 1 : Modifications rapides aux règlements de zonage

Simplifier les règles de zonage pour une densité de logement accrue. Promouvoir l'aménagement intercalaire et accroître le nombre de logements du chaînon manquant à l'échelle de la ville.

- Les modifications aux règlements de zonage permettront d'accorder des autorisations de plein droit pour 4 logements par lot résidentiel. Elles autoriseront 4 logements d'une hauteur maximale de 4 étages dans un rayon de 800 mètres d'un transport en commun à haute fréquence. Elles permettront également la construction de logements le long des corridors commerciaux et dans les centres commerciaux actuellement désignés.

Initiative	Date d'échéance	État
<b>1. Modifications rapides aux règlements de zonage</b>	<b>15-12-2025</b>	<b>En bonne voie</b>
Jalons	Date d'échéance	État
Début du programme	01-02-2024	Terminé
Examen des règlements de zonage actuels	15-12-2024	Terminé
Décision concernant les modifications au règlement de zonage	12-06-2025	Terminé
Logements autorisés de plein droit dans les corridors commerciaux et les centres commerciaux actuellement désignés	12-06-2025	Terminé
Légalisation de l'aménagement de plein droit de quatre logements par terrain résidentiel à l'échelle de la ville	12-06-2025	En bonne voie
Légalisation de l'aménagement de plein droit de quatre unités d'au plus quatre étages dans un rayon de 800 mètres des couloirs de transport en commun à haute fréquence	12-06-2025	En bonne voie
Embauche d'un consultant pour entreprendre un examen complet des règlements de zonage	15-12-2025	Non commencé

### Initiative 2 : Modifications rapides aux plans des zones locales

Mettre à jour les plans d'urbanisme pour éliminer d'autres obstacles à l'aménagement de logements dans les quartiers existants

- Un examen complet des plans des zones locales permettra de relever d'autres contraintes, comme la densité de logement permise. Ce travail complétera les changements de zonage effectués dans le cadre de l'initiative 1.
- À la suite de cet examen, Winnipeg établira des priorités et entreprendra des modifications aux plans pour éliminer ces obstacles.

<b>Initiative</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>État</b>
<b>2. Modifications rapides aux plans des zones locales</b>	<b>15-12-2025</b>	<b>En bonne voie</b>
<b>Jalons</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>État</b>
Début du programme	15-05-2024	Terminé
Examen des plans	15-12-2024	Terminé
Décision du Conseil concernant les modifications accélérées	12-06-2025	En bonne voie
Priorisation des modifications importantes	12-06-2025	En bonne voie
Lancement des modifications majeures	15-12-2025	Non commencé

### **Initiative 3 : Promotion de logements collectifs au centre-ville et le long des corridors de transport en commun**

Offrir des incitatifs pour la construction de logements collectifs sur les principaux corridors. Le centre-ville de Winnipeg et les espaces à proximité du transport en commun à haute fréquence en font partie. Ce travail sera fait en mettant l'accent sur le logement abordable.

- Les promoteurs sans but lucratif, autochtones et privés seront admissibles à un nouveau programme d'incitatifs financiers. Les incitatifs les plus élevés seront accordés aux logements abordables et aux logements gérés par les Autochtones.
- Une étude de faisabilité explorera d'autres mesures incitatives pour appuyer le logement abordable, comme les primes de densité.

<b>Initiative</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>État</b>
<b>3. Promotion de logements collectifs au centre-ville et le long des corridors</b>	<b>15-12-2025*</b>	<b>En bonne voie</b>
<b>Jalons</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>État</b>
Conception du programme	29-04-2024	Terminé
Adoption par le Conseil	22-07-2024	Terminé
Lancement du programme	01-10-2024	Terminé
Étude de faisabilité économique pour améliorer le programme	15-12-2025*	En bonne voie

\* Certaines dates d'échéance des jalons de Winnipeg ont été repoussées pour assurer l'harmonisation des échéances des nouveaux programmes et du changement de zonage.

#### **Initiative 4 : Bureau de mise en valeur des terrains**

Créer un bureau chargé de promouvoir le logement abordable, le logement avec services de soutien et le logement pour occupants à revenus mixtes sur des terrains appartenant à la Ville.

- Cette initiative visera à mettre des terrains à la disposition des fournisseurs de logements du secteur sans but lucratif, de logements avec services de soutien et de logements pour les Autochtones. L'objectif est d'offrir des logements abordables.
- Grâce aux plans et aux études préalables à l'aménagement, le travail des partenaires sera facilité. Ceux-ci pourront réaménager les sites qui conviennent aux logements du chaînon manquant. Le bureau repérera, acquerra et consolidera des sites puis en modifiera le zonage en vue d'un aménagement résidentiel de forte densité.

<b>Initiative</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>État</b>
<b>4. Bureau de mise en valeur des terrains</b>	<b>15-12-2025</b>	<b>En bonne voie</b>
<b>Jalons</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>État</b>
Formation de l'équipe	01-06-2024	Terminé
Élaboration de politiques	15-10-2024	Terminé
Pré-aménagement pour l'aménagement à forte densité	15-12-2025	Terminé
Pré-aménagement pour les logements du chaînon manquant	15-12-2025	En bonne voie

#### **Initiative 5 : Service de conciergerie de la Ville pour le logement abordable**

Créer un service de conciergerie pour coordonner les demandes et les approbations de logements abordables pour les promoteurs sans but lucratif, les promoteurs autochtones et les promoteurs du centre-ville.

- Cette initiative renforcera la capacité du secteur du logement sans but lucratif à naviguer dans le processus d'aménagement. Elle favorisera aussi les partenariats stratégiques avec les fournisseurs de logements autochtones et les promoteurs du centre-ville.

<b>Initiative</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>État</b>
<b>5. Service de conciergerie de la Ville pour le logement abordable</b>	<b>01-12-2024</b>	<b>Terminé</b>
<b>Jalons</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>État</b>
Lancement	15-06-2024	Terminé
Services de lancement	01-12-2024	Terminé

## Initiative 6 : Programme de soutien à la modernisation de l'infrastructure et des services

Déterminer où des infrastructures insuffisantes constituent un obstacle aux habitations à forte densité et aider les promoteurs à améliorer les infrastructures.

- La Ville de Winnipeg mettra en œuvre un programme d'aide financière pour aider les promoteurs à assumer les coûts associés à la modernisation, à l'élargissement ou à l'installation des infrastructures nécessaires à la construction de logements.
- Des investissements directs dans les infrastructures permettront de dégager les sites retenus appartenant à la Ville. Ces sites serviront au réaménagement de logements abordables, de concert avec l'initiative 4.

Initiative	Date d'échéance	État
<b>6. Programme de soutien à la modernisation de l'infrastructure et des services</b>	<b>15-04-2025</b>	<b>En bonne voie</b>
Jalons	Date d'échéance	État
Conception et planification du programme	22-06-2024	Terminé
Consultation auprès des parties prenantes	01-08-2024	Terminé
Approbation par le Conseil	15-12-2024	Terminé
Lancement du programme	15-04-2025	En bonne voie

## Initiative 7 : Numériser et faciliter l'approbation plus rapide des aménagements et des permis

Réduire les délais d'approbation grâce à l'amélioration du processus de demande de permis, y compris la délivrance de permis en ligne.

- La Ville de Winnipeg élargira les demandes en ligne numériques pour inclure les demandes d'aménagement. Le portail en ligne sera amélioré et modernisé grâce à d'autres options libre-service.
- La Ville est également en train d'examiner d'autres améliorations aux processus pour accélérer l'examen des demandes d'aménagement et de permis dans le cadre d'un examen de bout en bout du processus d'aménagement.

Initiative	Date d'échéance	État
<b>7. Numériser et faciliter l'approbation plus rapide des aménagements et des permis</b>	<b>01-12-2025</b>	<b>En bonne voie</b>
Jalons	Date d'échéance	État
Mise en œuvre du portail de délivrance de permis en ligne	15-12-2025	En bonne voie